



**Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil
à l'appui
d'un projet de décret portant validation
de l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat**

(Du 6 décembre 2010)

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Par arrêté du 25 août 2010 et en application de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous avons fixé au 31 octobre 2010 l'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat. Un second tour éventuel était prévu 3 semaines plus tard, soit le 21 novembre 2010.

Les opérations électorales se sont déroulées normalement et n'appellent aucune observation particulière.

Nous avons l'honneur de déposer sur le bureau les procès-verbaux pour les deux tours ainsi que les tableaux des résultats publiés dans la Feuille officielle des vendredis 5 et 26 novembre 2010.

PREMIER TOUR

Le nombre d'électrices et d'électeurs inscrits était de 131.001 le 31 octobre 2010 et la participation a été de 32.05%.

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 40.748, les bulletins blancs étaient au nombre de 914, ce qui correspond à un taux de 2.18% et on enregistrait 329 bulletins nuls, soit 0.78%. La majorité absolue était de 20.375 voix.

Ont obtenu des suffrages :

Grosjean Thierry	16.756
Erard Patrick	16.547
Storrer Pierre-Alain	2.049
Eichenberger Marc	1.413
Kurth Martine	1.350
Licodia Daniel	1.127
Rochat Didier	844
Gasser Didier	662

Aucun candidat ni aucune candidate n'ayant obtenu la majorité absolue au premier tour, nous avons pris, dimanche 31 octobre 2010, un arrêté de convocation des électrices et électeurs pour un second tour de scrutin le 21 novembre 2010.

SECOND TOUR

Le 21 novembre 2010, pour le second tour, le nombre d'électrices et électeurs s'est monté à 130.907 et la participation a été de 36.72%.

Deux candidats ont été présentés, à savoir M. Thierry Grosjean sur la liste du Parti libéral-radical neuchâtelois ainsi que M. Patrick Erard sur la liste des Verts, Parti socialiste et POP.

Le nombre de bulletins valables s'est élevé à 46.135, les bulletins blancs étaient au nombre de 1.670, ce qui correspond à un taux de 3.47% et on enregistrait 264 bulletins nuls, soit 0.55%.

A été élu :

Grosjean Thierry avec 24.319 suffrages

A obtenu des suffrages :

Erard Patrick avec 21.816 suffrages

Nous n'avons été saisi d'aucune réclamation ni d'aucun recours à l'échéance des délais (11 novembre et 2 décembre 2010).

CONCLUSION

Ainsi, conformément à l'article 29, alinéa 1 de la loi sur les droits politiques, du 17 octobre 1984, nous vous prions de bien vouloir prendre en considération le présent rapport puis d'adopter le projet de décret ci-après.

Veuillez agréer, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, l'assurance de notre haute considération.

Neuchâtel, le 6 décembre 2010

Au nom du Conseil d'Etat:

Le président,
C. NICATI

La chancelière,
S. DESPLAND

Décret
portant validation de l'élection complémentaire
d'un membre au Conseil d'Etat

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,
sur la proposition du Conseil d'Etat, du 6 décembre 2010,
décète:

Article unique L'élection complémentaire d'un membre au Conseil d'Etat des 31 octobre et 21 novembre 2010 est validée.

Neuchâtel, le

Au nom du Grand Conseil:

Le président,

Les secrétaires,